

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 44-2019/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
DJA	1
Intéressés	20
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 18494-2019/1-ACTS/DJA du 17 juin 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 JUIN 2019, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 11 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au **Comité consultatif d'action économique – partie économie verte (CCAÉ – EV)**, les mots « *Madame Emmanuelle KHAC, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Magali MANUOHALALO, titulaire* ».

ARTICLE 2 : A l'article 21 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à **PROMOSUD**, à l'assemblée générale et au conseil d'administration, les mots « *Monsieur Philippe BLAISE, titulaire* » sont remplacés les mots « *Madame Naïa WATEOU, titulaire* », et au conseil d'administration, les mots « *Madame Sonia BACKES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU, titulaire* ».

ARTICLE 3 : A l'article 22 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Société d'économie mixte (SEM) de Tina**, les mots « *Monsieur Gil BRIAL, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Marie-Jo BARBIER* ».

ARTICLE 4 : A l'article 23 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Société d'économie mixte (SEM) Mwe Ara**, à l'assemblée générale, les mots « *Monsieur Yoann LECOURIEUX, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Lionnel BRINON, titulaire* », et au conseil d'administration, les mots « *Monsieur Yoann LECOURIEUX, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Briec FROGIER, titulaire* ».

ARTICLE 5 : A l'article 34 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la commission d'attribution des logements de la **Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)**, les mots « *Madame Muriel MALFAR-PAUGA, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Alesio SALIGA, titulaire* ».

ARTICLE 6 : A l'article 64 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'**Association « Observatoire de l'environnement » (ŒIL)**, au conseil d'administration, les mots « *Madame Emmanuelle KHAC, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Magali MANUOHALALO, titulaire* ».

ARTICLE 7 : A l'article 110 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Commission consultative de la tenue commune**, les mots « *Madame Emmanuelle KHAC, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Magali MANUOHALALO, titulaire* ».

ARTICLE 8 : A l'article 111 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Commission consultative des bourses – études supérieures ou spécialisées**, les mots « *Madame Emmanuelle KHAC, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Magali MANUOHALALO, titulaire* ».

ARTICLE 9 : A l'article 142 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Société de Télévision Radio (STR) CALEDONIA**, à l'assemblée générale et au conseil d'administration, les mots « *Madame Sonia BACKES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Madame Naïa WATEOU, titulaire* », et au conseil d'administration, les mots « *Monsieur Gil BRIAL, titulaire* », sont remplacés par les mots « *Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU, titulaire* » et les mots « *Monsieur Philippe BLAISE, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Guy-Olivier CUENOT, titulaire* ».

ARTICLE 10 : A l'article 149 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de la **Société néo-calédonienne d'énergie (ENERCAL)**, les mots « *Madame Sonia BACKES, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Guy-Olivier CUENOT, titulaire* ».

ARTICLE 11 : A l'article 156 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à **Commission spéciale relative à la délégation de service public pour le transport maritime de passagers vers l'île des Pins**, les mots « *Madame Laura VENDEGOU* » sont remplacés par les mots « *Madame Naïa WATEOU* » et les mots « *Madame Inès KOUATHE* » sont remplacés par les mots « *Madame Ithupane TIEOUE* ».

ARTICLE 12 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.